

# TERRE D'Émeraude

Sud Jura

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ... L'ESSENTIEL

DU 15/09/2026

## Renouvellement du Partenariat avec Anaïs BESCOND

Depuis 2022, Anaïs Bescond, triple championne olympique de biathlon, est ambassadrice de Terre d'Émeraude.

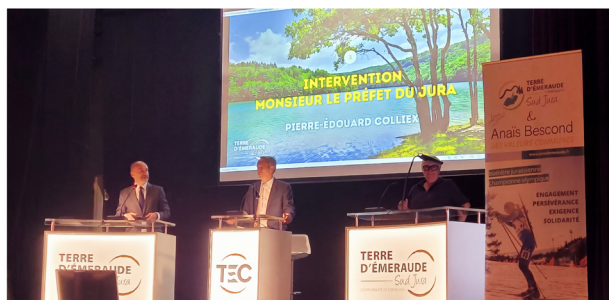
Forte de cette collaboration, Terre d'Émeraude Communauté renouvelle aujourd'hui son partenariat avec Anaïs Bescond, qui continue de porter des valeurs fortes et communes à notre territoire : engagement, persévérance, exigence et solidarité.



## Intervention de M. COLLIEX, Préfet du Jura

Invité au conseil communautaire de Terre d'Émeraude Communauté, M. Le préfet du Jura, Pierre-Édouard Colliex, a salué le dynamisme et l'ambition de la collectivité, notamment à travers ses actions touristiques et économiques ainsi que ses investissements. Il a souligné sa capacité à porter des projets d'envergure tout en préservant l'équilibre du territoire et la maîtrise de son budget.

Il a également rappelé l'obligation d'élaborer les plans communaux de sauvegarde (PCS) afin de préparer le territoire aux effets du changement climatique, notamment aux risques d'incendie.



Il a souligné l'importance de la complémentarité entre les maires, les polices municipales — voire intercommunales —, la gendarmerie et les services de l'État.

Enfin, M. Le préfet a félicité les élus pour leur engagement dans les différents projets menés sur le territoire et a assuré que l'État resterait un partenaire privilégié de la collectivité.

## Territoires Ingénierie Jura

Stéphane Ecartot, Directeur, et Arnaud Bouvet, Directeur adjoint et responsable du pôle Support et Communication, de Territoires Ingénierie Jura ont présenté l'Agence créée en 2018 à l'initiative du Département et comptant aujourd'hui 114 collectivités adhérentes. L'agence propose une ingénierie mutualisée dans les domaines des bâtiments publics, de l'aménagement urbain, de l'eau potable, de l'assainissement et du numérique, avec une équipe de onze personnes organisée en pôles.

**Jura**  
TERRITOIRES INGÉNIERIE

## Médailles du travail

6 agents de la collectivité ont reçu la médaille d'honneur suite à leurs années de travail au sein du service public.

La médaille d'honneur comporte 3 échelons :

- Argent, accordée pour 20 ans de services accomplis
- Vermeil, accordée pour 30 ans de services accomplis
- Or, accordée pour 35 ans de services accomplis



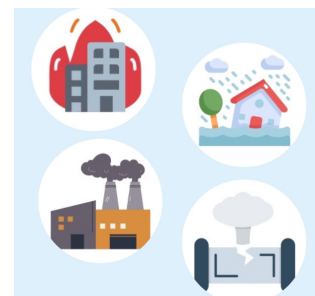
- **BONJOUR Corinne**, ATSEM à l'école maternelle d'Arinthod : **médaille d'argent**
- **DOS SANTOS Sandrine**, Chargée de développement touristique et adjointe à la direction de Terre d'Émeraude Tourisme : **médaille d'argent**
- **MICHAUD Christine**, Instructrice en Droits des Sols: **médaille d'or**
- **NICOLAS Fabienne**, ATSEM à l'école de Saint-Julien : **médaille d'argent**
- **ROZE Mickaël**, Documentaliste au Musée du Jouet : **médaille d'argent**
- **THOMET Richard**, Secrétaire des services techniques : **médaille d'argent**

Philippe Prost, Président de Terre d'Émeraude, Pierre Edouard Colliex, Préfet du Jura, ainsi que l'ensemble des Vice-Présidents ont remercié les agents médaillés pour leur loyauté et leur engagement.

## Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

Jean-Robert Bondier, Président de la Protection Civile du Jura et chargé d'une mission spéciale auprès du Président de Terre d'Émeraude Communauté sur les risques majeurs, et Clara Hillier, chargée de la rédaction du PICS, ont présenté le futur Plan Intercommunal de Sauvegarde de Terre d'Émeraude.

Ce dispositif vise à renforcer l'organisation et la coordination de la collectivité face aux risques majeurs et à améliorer la préparation du territoire en cas d'événement exceptionnel.



## Rapport d'activités 2025

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, Terre d'Émeraude Communauté présente chaque année un rapport retraçant son activité. Le compte-rendu d'activités 2025, constitué d'un document de 68 pages, dresse un bilan complet de l'ensemble des actions et des activités menées par les services de Terre d'Émeraude Communauté au cours de l'année.

Le Conseil communautaire a pris acte de ce compte-rendu d'activités et a chargé le Président de le transmettre aux maires des communes membres, afin qu'il soit présenté aux conseils municipaux.

Ce document est consultable en ligne :

<https://www.calameo.com/read/007398298d735c9adb847>



## Budget Principal – Décision modificative n°1

La décision modificative n°1 du budget principal 2026 permet d'ajuster les crédits budgétaires afin de tenir compte des besoins et des évolutions constatés en cours d'exercice. Elle intègre notamment une Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) relative aux travaux d'amélioration de la performance énergétique de 15 bâtiments de la collectivité, qui fait suite à un audit. Cette AP/CP permet de donner une visibilité pluriannuelle à ce programme de rénovation énergétique.

Cette décision modificative se traduit par un excédent de 1 983 494 € en fonctionnement et un équilibre réel en investissement, à hauteur de 701 001 €. Le Conseil communautaire a approuvé la DM n°1 et a autorisé le Président à signer les documents nécessaires à sa mise en œuvre.



## VOUGLANS – Approbation de la convention de valorisation du domaine public fluvial de la retenue de Vouglans

Terre d'Émeraude Communauté assure, via ses compétences et plus particulièrement en matière d'équipements sportifs et de tourisme, la gestion de structures sur les abords du lac et sur le lac. Toutefois, la gestion des mouillages est assurée par deux cadres distincts : d'une part, les amarrages gérés par l'État, et d'autre part, les ports gérés par Terre d'Émeraude Communauté et accordés par l'État via des autorisations d'occupation temporaire.

Dans le cadre de ses compétences, Terre d'Émeraude Communauté souhaite sécuriser et valoriser le domaine public fluvial de la retenue de Vouglans. La Communauté de Communes a ainsi proposé un projet de territoire comprenant un diagnostic territorial et un « schéma de développement ».

Afin de renforcer la cohérence de la gestion du site et de mettre en œuvre le Projet de Territoire du lac de Vouglans, Terre d'Émeraude Communauté a sollicité l'État pour conclure une convention de valorisation du domaine public fluvial.

À compter du 1er janvier 2027, cette convention confiera à Terre d'Émeraude Communauté, jusqu'au 31 décembre 2047, l'entretien, l'exploitation et la valorisation du domaine public fluvial de la retenue de Vouglans, à l'exception du barrage et de ses dépendances, qui restent gérés par EDF.



### Attribution subvention d'équipement régie de Vouglans

Afin de financer plusieurs investissements nécessaires à l'entretien, au développement et à l'amélioration des équipements de Vouglans, Terre d'Émeraude Communauté a décidé d'attribuer une subvention d'équipement de 250 000 € à la régie de Vouglans.

Cette participation contribuera notamment à financer des travaux d'aménagement à l'entrée du camping, la gestion des eaux grises au Port du Meix, l'installation d'un portique et d'une barrière, ainsi que l'aménagement de l'espace ordures ménagères à la plage de la Mercantine. Le montant prévisionnel de l'ensemble des travaux s'élève à 600 000 € HT.

Les équipements réalisés resteront la propriété de Terre d'Émeraude Communauté et seront affectés à la régie pour les besoins du service public.



### Création Régie Assainissement

Afin de régulariser et d'organiser la gestion de la compétence assainissement, exercée par Terre d'Émeraude Communauté depuis 2020, le Conseil communautaire a décidé de créer, à compter du 1er octobre 2026, une régie à simple autonomie financière dénommée « Terre d'Émeraude Assainissement ». Elle assurera la gestion de l'ensemble du service public d'assainissement collectif et non collectif.

Le Conseil communautaire a également adopté les statuts de la régie et a désigné les 23 membres de son conseil d'exploitation, composé d'élus communautaires et de conseillers municipaux issus de l'ensemble du territoire.

Enfin, M. Yoann Seigneuret, actuel responsable du service, a été nommé directeur de la régie. Il assurera notamment le fonctionnement des services, la préparation et l'exécution du budget ainsi que le suivi de la qualité du service public d'assainissement.

